



BANTZENHEIM, le 09.01.2018

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 DECEMBRE 2017 A 20 HEURES**

Présents : M. Raymond KASTLER, Maire – M. Frédéric BRENDER, Mmes Christine HEBERT, Edith ZANINETTI, Adjoint.

MM. Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Jean-Marc PILOT, Thierry SALTZMANN, Philippe BRUN, Daniel GODINAT.

Mmes Martine LUTHRINGER, Marcelle ONIMUS.

Absents excusés : M. Roland ONIMUS, procuration à M. Raymond KASTLER.
Mme Linda MANA, procuration à Mme Christine HEBERT.
Mme Carole KHOTBI, procuration à Mme Marcelle ONIMUS.
Mme Valérie BUCH, procuration à M. Jean-Marc PILOT.
Mme Bénédicte FOHRER, procuration à M. Daniel GODINAT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie FILLOUX.

Date de la convocation : 06.12.2017

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance.
2. Election au poste d'adjoint.
3. Convention assistance à la gestion technique de la zone d'activités de BANTZENHEIM.
4. Aménagement rue du Général de Gaulle : maîtrise d'œuvre avenant n° 2.
5. Personnel communal : nouveau régime indemnitaire.
6. P.E.D.T. : avenant.
7. Tarifs divers.
8. Fixation du prix de vente de l'eau et de l'assainissement 2018.
9. Autorisation de virements de crédits.
10. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.
11. Rapport annuel sur le service Eau 2016.
12. Rapport annuel sur le service Assainissement 2016.
13. Informations présentées par les Adjoint.
14. Divers.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Il est approuvé à l'unanimité.

2. ELECTION AU POSTE D'ADJOINT

Vu la démission présentée par Mme Christine HEBERT, par lettre du 24.10.2017, de ses fonctions de 2^{ème} Adjointe au Maire, et acceptée par M. le Préfet le 15.11.2017, il est procédé à l'élection d'un nouvel élu au rang de 2^{ème} adjoint.

Après appel à candidature, il est proposé M. Jean-Marc PILOT.

Le Conseil Municipal décide de voter par scrutin secret.

Après le dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

↵ Bulletins trouvés dans l'urne : 18

↵ Pour : 18

↵ Contre : 0

↵ Abstention : 0

M. Jean-Marc PILOT, par 18 voix, est élu au rang de 2^{ème} Adjoint au Maire.

3. CONVENTION ASSISTANCE A LA GESTION TECHNIQUE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BANTZENHEIM

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la mission d'assistance à la gestion technique que M2A entend confier à la Commune s'agissant de la zone d'activités rue des 2 rives à BANTZENHEIM.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

4. AMENAGEMENT RUE DU GENERAL DE GAULLE : MAITRISE D'ŒUVRE AVENANT N° 2

L'avenant a pour objet l'intégration de prestations complémentaires au niveau de la tranche conditionnelle 2 (plan de cote de chaussée finie) de la rue du Général de Gaulle.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 d'un montant de 2 500 € HT portant le marché de maîtrise d'œuvre initial, confié à BEREST, à 84 912,92 € HT, et autorise M. le Maire à le signer.

5. PERSONNEL COMMUNAL : NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE

Le nouveau régime indemnitaire dont bénéficie le personnel communal, mis en place pour la fonction publique de l'Etat, est transposable à la fonction publique territoriale.

Il s'agit donc, pour la Commune de BANTZENHEIM, de s'aligner sur cette directive. Le projet de délibération sera transmis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour avis, validé ensuite en Conseil Municipal pour application.

6. P.E.D.T. : AVENANT

E raison des changements d'horaires scolaires mis en place à la rentrée scolaire 2017/2018, il y a lieu d'établir un avenant au PEDT pour prendre en considération ces éléments.

Le Conseil Municipal donne son accord.

7. TARIFS DIVERS

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs actuels concernant les locations de salles, les concessions de cimetière, les places de marchés, les photocopies.

8. FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de l'eau/assainissement, applicable à compter du 01.01.2018, à :

8.1 Location des compteurs (par semestre) :

↪ ½ pouce	6,33 €
↪ 1 pouce	11,79 €
↪ Gros calibre	60,13 €

8.2 Taxes (au m³) :

↪ Eau	1,020 €
↪ Redevance pollution	0,350 €
↪ Redevance modernisation collecte	0,233 €
↪ Syndicat d'Assainissement BANTZENHEIM/CHALAMPE	0,750 €
↪ Assainissement	0,540 €

La taxe perçue pour le compte du Syndicat d'assainissement BANTZENHEIM/CHALAMPE sera reversée à celui-ci sur la base des m³ consommés par les abonnés et plus sur les m³ achetés au SIAEP BANTZENHEIM/RUMERSHEIM.

M. Philippe BRUN demande où en sont les dispositions pour le transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités ?

M. Frédéric BRENDEL précise que des discussions sont toujours en cours à ce sujet comme on a pu le constater lors du congrès des maires.

9. AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS

Vu l'arrêté préfectoral du 02.10.2017 portant prélèvement sur la fiscalité des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, appliquée à la Commune de BANTZENHEIM pour un montant de 23 813 € ;

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 014, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants,

↪ Article 73916 + 23 100 €
↪ Article 60632 - 23 100 €

10. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissements avant le vote du budget 2018 de la Commune et du budget annexe eau/assainissement, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite au ¼ des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 2017.

11 et 12 RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Après avoir pris connaissance du rapport dont un exemplaire lui est remis, le Conseil Municipal approuve ce document reprenant les éléments techniques et financiers du service eau / assainissement.

13. INFORMATIONS PRESENTEES PAR LES ADJOINTS

Information communiquée par Mme Edith ZANINETTI, 4^{ème} Adjointe au Maire,
pour M. Roland ONIMUS, 1^{er} Adjoint au Maire

13.1 Commission Informations

Le bulletin communal sera finalisé fin de semaine et distribué début janvier.

Information communiquée par Mme Christine HEBERT, 2^{ème} Adjointe au Maire

13.2 Fête des Aînés : réussie. Remerciements aux membres de la commission.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^{ème} Adjoint au Maire

13.3 Vie associative

13.3.1 Assemblée Générale Nashville Country

Présidente : Mme Sandrine FREY. L'essentiel de l'activité se passe à ENSISHEIM. Enregistrement d'une légère baisse de recettes ainsi que dans les effectifs. Participe à la fête des rues et a fait une représentation à l'EHPAD Les Molènes.

13.3.2 Assemblée Générale des arboriculteurs

Mme Christine HEBERT a remplacé M. Frédéric BRENDER. Demande de réfection du sol du local Raymond.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 4^{ème} Adjointe au Maire

13.4 Rénovation et mise en accessibilité de la salle des sports

Attribution des lots le 13.12. La réunion d'information avec les associations utilisatrices est reportée en janvier.

13.5 Aménagement ancienne mairie / La Poste : ouverture des plis le 21.12.

13.6 Urbanisme

Rencontre le 04.12 avec M. BERANGER et ses collaborateurs de la Ville de MULHOUSE pour la mise en place de l'instruction des permis de construire.

Dans le cadre du projet d'aménagement de locaux, une visite de logements réalisés par Association Familles Solidaires aura lieu le 18.12 à RIEDISHEIM.

13.7 Aménagement rue du Général de Gaulle

En cours. En raison des conditions climatiques, les travaux ont été arrêtés.

L'arrêt de bus se fera à l'angle de la rue du Général de Gaulle et de la rue de la Forêt Noire.

Pour la 2^{ème} tranche, la décision du Conseil Départemental devrait être prise en janvier 2018.

M. Daniel GODINAT signale que certains chemins ruraux, empruntés pendant la durée des travaux, devront être remis en état. // Il serait peut-être bon d'attendre la fin de la 2^{ème} tranche.

14. DIVERS

14.1 Routes départementales en traversée d'agglomération : convention de répartition des charges

Le Conseil Municipal approuve la convention établie entre le Département et la Commune définissant les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales en traversée d'agglomération et autorise M. le Maire à la signer.

14.2 Point tri : déchets verts

Il s'agit, par une convention, de formaliser entre le SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE et la Commune, une prestation de gardiennage du point tri pour les déchets verts ménagers, et d'en définir les modalités de remboursement des charges.

Le Conseil Municipal approuve ladite convention et autorise M. le Maire à la signer.

14.3 Droit de préemption (pour information)

Présentée par Maître BASTIEN BOISUMEAU, notaire à ENSISHEIM :

- ↳ Propriété sise rue de Gontaud, cadastrée section 24 n° 406+412/112 d'une superficie de 4,80 ares.
- ↳ Propriété sise rue de Gontaud, cadastrée section 24 n° 413+410+414+411 d'une superficie de 29,92 ares.

La Commune n'exerce pas son droit de préemption.

14.4 Anniversaires

Un cadeau a été offert à :

- ↳ Mme Lucile CRONENBERGER, 94 ans
- ↳ Mme Albertine KARM, 85 ans
- ↳ Mme Marie-Thérèse BANDEL, 90 ans
- ↳ M. Pierre MIEHE, 90 ans, aux Molènes
- ↳ Mme Nicolle RUBIERO, 80 ans

Remerciements de leur part.

14.5 Réunion de Conseil Municipal : 16.01 à 19 heures.

OBSERVATIONS DES ELUS

M. Jean-Luc LINDECKER évoque le nombre important des cambriolages malgré la patrouille effectuée par les gendarmes.

M. Dominique RUEFF demande si une limitation de vitesse existe sur le chantier rue du Général de Gaulle ? // Oui.

Mme Christine HEBERT demande quand seront enlevées les décorations au rond-point vers OTTMARSHEIM ? // Ce sera fait cette semaine.

Mme Marcelle ONIMUS a relevé des points à revoir dans l'utilisation de la salle des fêtes : aménagement du bar, rangement pour verres, entretien de la cuisine et des locaux, mise aux normes du WC handicapés et manque de lumières dans le vestiaire.

Mme Christine HEBERT soulève aussi une insuffisance de prises électriques sur la scène ainsi qu'une insuffisance de puissance lors d'utilisation de matériel supplémentaire par les traiteurs.

Mme Marcelle ONIMUS déplore que la vente de gâteaux par des associations ait lieu sur le marché en même temps que le marché de Noël organisé par la MJC.

D'autre part, la banderole TELETHON, installée trop tôt au jardin public, a porté à confusion.

La séance est close à 22 h 15.